



Lettre spéciale de liaison @ ... sur la conférence Trame Verte et Bleue à Augan

Voici la 8^{ème} lettre spéciale de liaison du SMGBO que nous avons le plaisir de vous adresser. Pour la journée internationale de la Biodiversité du 22 mai, la lettre fait le retour sur la conférence Trame Verte et Bleue qui s'est déroulée à Augan le 30 novembre dernier.

Intervention de Joël Labbé- Sénateur du Morbihan- Maire de Saint-Nolff :

La commune de Saint-Nolff a entamé une réflexion globale des pratiques et des objectifs à mener en matière d'environnement à partir de 2006, date à laquelle le Plan de Désherbage Communal était réalisé par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Tout de suite, la volonté a été d'aller vers le « zéro pesticides ».

Après plusieurs tests, discussions avec les différents services concernés, les moyens ont permis d'atteindre rapidement les objectifs souhaités. Même si cela a été plus difficile pour le désherbage du cimetière et du terrain de foot.

Saint-Nolff n'a pas connu de remembrement, le maillage bocager est donc bien présent et une trame verte est donc préservée sur la commune.

Avec tout ce travail de fond, mené depuis plusieurs années, la commune s'est vue récompensée par le prix de « capitale nationale de la biodiversité » en 2012 dans la catégorie des communes de moins de 20 000 habitants.

Puis, un diaporama a été exposé concernant la réflexion de la mission commune d'information sur les pesticides du Sénat, sur l'impact des pesticides sur la santé.

Il en ressort que l'utilisation des pesticides développe un risque aggravé sur la santé.

Pour quelles raisons ?

- Chacun sous estime leurs dangers, les équipements de protection ne sont pas adaptés, les impacts sur les systèmes endocriniens sont mal évalués.

- Les impacts sur l'environnement sont importants sur l'eau, l'air, les sols et la biodiversité.

Il y aurait 74 tonnes/an de pesticides diluées par ruissellement, écoulées des nappes à la mer. Le coût de la dépollution est évalué entre 4.4 et 14.8 milliards d'euros.

Le rapport contient 100 préconisations et recommandations. Des propositions de lois sont en cours à ce sujet.

Cet échange a soulevé quelques interrogations dans l'assemblée.

Notamment sur le certiphyto que doivent passer les utilisateurs, vendeurs, conseillers de produits. Le problème qui persiste concerne les grandes surfaces. Celles-ci continueront à vendre les produits sans donner pour autant des conseils adaptés comparés aux jardineries.

Une autre remarque a été faite. La France propose toujours du réglementaire et donc il y a beaucoup d'aberration. Une loi implique malheureusement, souvent des dérives ou du non respect.

Présentation des principes de la trame verte et bleue et présentation du projet de Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle régionale.

Les principes de la Trame Verte et Bleue découlent du déclin de la biodiversité, notamment des espèces dites ordinaires (selon le programme STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs), en secteur agricole et autour des habitations.

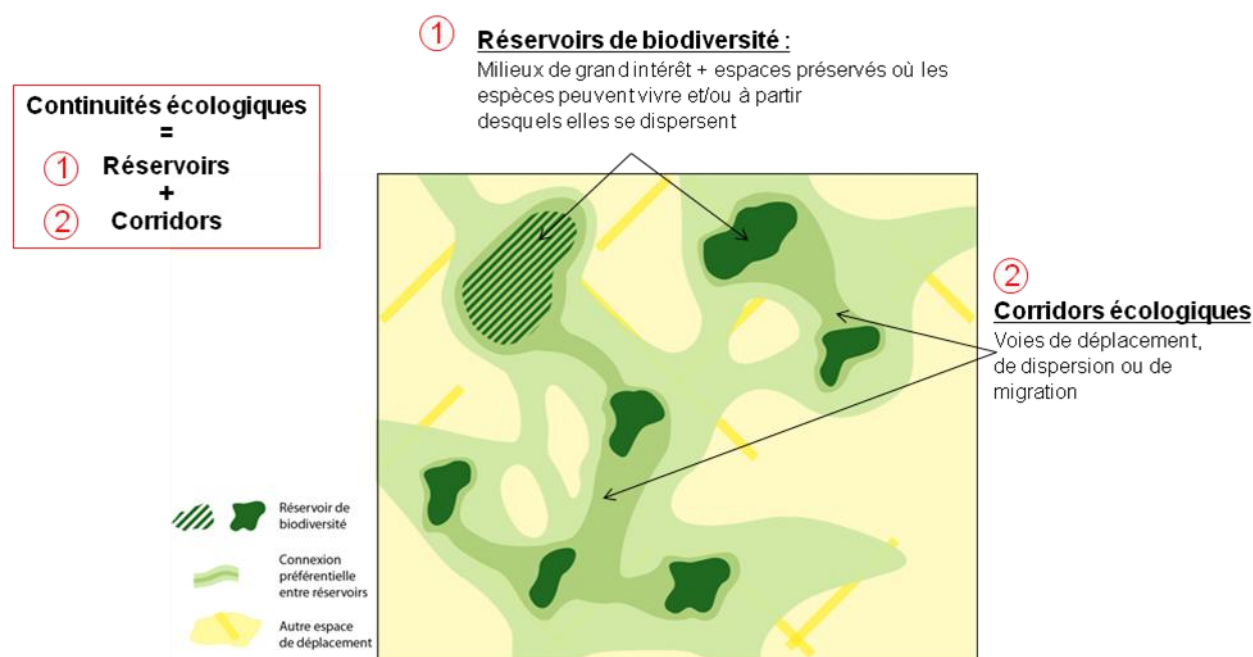
Il apparaît que les échanges entre les espaces sont très importants, c'est pourquoi, il est indispensable de conserver les corridors écologiques et compléter les moyens et outils de protection déjà existants (Natura 2000, ZNIEFF,...)

Les objectifs de la trame verte et bleue sont :

En 1^{er} écologique : conserver et améliorer les milieux pour la circulation des espèces

En 2^{ème} socio économique : favoriser un aménagement durable en synergie avec les politiques existantes

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.



La continuité écologique s'effectue à partir d'une étude cartographique et s'avère être l'ensemble des réservoirs (milieux) et des corridors (déplacements).

Au niveau régional, la déclinaison liée à la trame verte et bleue est en cours d'élaboration, il s'agit du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Il prend en compte les orientations nationales et sera de fait opposable aux documents locaux d'urbanisme.

Composé d'un rapport et d'un atlas cartographique son contenu sera réglementaire.

Pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, tout est encore à préciser. Une réflexion est à entreprendre par rapport à l'échelle concernant le SCRE (limite communale,...)

Quelques possibilités...

Il existe déjà des outils dans le code de l'urbanisme :

« espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue » (décret du 29 février 2012, article R*123-11 du CU).

- Principe de « surzonage » pouvant porter sur les zonages N, A, AU, U
- Renvoi à des prescriptions dans le règlement

Attribuer un zonage N pour les espaces à vocation de continuité écologique. Il est aussi possible d'ajouter un indice « co » pour notifier la continuité écologique.

Il y existe plusieurs outils complémentaires pour classer les éléments de la trame verte et bleue.

En quelques lignes, les communes qui souhaitent entrer d'ores et déjà dans cette démarche de trame verte et bleue, peuvent utiliser ces principes « guides » pour y arriver :

- Diagnostic communal réalisé à la lumière de la TVB des échelles supra et au delà des inventaires déjà existants
- Réalisation d'un plan de zonage de la Trame Verte et Bleue
- Assurer la cohérence entre territoires voisins
- Eviter une approche binaire continuités écologiques / autres espaces
- Le document de la « norme supérieure » doit jouer son rôle de document de référence.
- Opportunité de réaliser un diagnostic du territoire et de faire émerger les enjeux
- Trame verte et bleue, corridors écologiques : Vecteurs de discussion et de médiation

Suite à une remarque, il est précisé que seuls les éléments de paysages sont classés dans certaines communes. En réalité cela est réducteur et s'avère être une erreur pour la cohérence que souhaite apporter la trame verte et bleue. C'est la notion de continuité écologique qui prime. Il faudra réfléchir à l'acquisition de compétences naturalistes sur le territoire pour cette cohérence mais aussi afin d'éviter les coûts trop importants aux collectivités.

Anne Benz, Audelor, Exemple SCOT du Pays de Lorient :

L'élément majeur d'entrée dans le SCOT est l'eau. Ressource naturelle indispensable, l'eau est également source d'enjeux économiques.

Elle est prise en compte dans chaque projet d'aménagement du territoire.

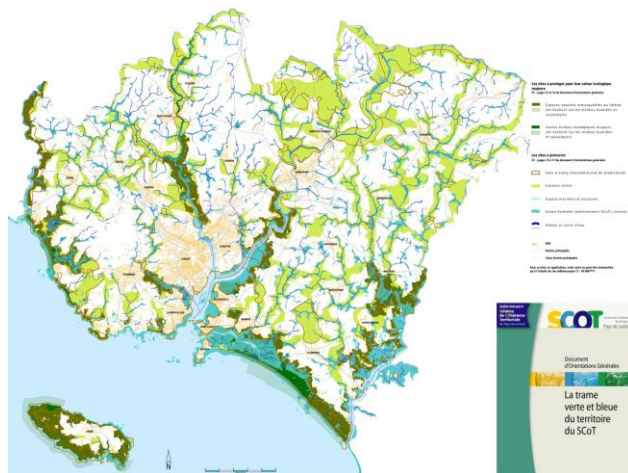
Objectifs du Pays de Lorient :

- renforcer les actions autour de l'eau
- inscrire le Pays de Lorient dans la Trame Verte et Bleue.

Afin d'identifier des espaces majeurs de biodiversité et des liaisons vertes à interconnecter.

La trame est un outil d'aménagement du territoire, c'est un véritable enjeu pour les acteurs du territoire.

- **Enjeux liés au paysage, à la géographie des espaces et aux fonctions environnementales**
- **Enjeux de planification et d'emboîtement des échelles de travail**
- **Enjeux liés aux déplacements**
- **Enjeux liés à la densification et aux formes urbaines**
- **Enjeux liés aux loisirs et à la détente**
- **Enjeux liés au cadre de vie**



L'essentiel du SCOT sur : www.scot-orient.fr

Les guides du SCOT sur : www.scot-orient.fr

La vallée du Tohon est un espace naturel riche et varié qui ceinture la commune à l'Ouest et à l'intérieur de laquelle de grands hameaux sont implantés.

Les différents objectifs sont :

- Préserver le paysage, les espaces naturels et la biodiversité
- Créer/ préserver une ceinture verte autour du centre ville, reverdir les espaces urbanisés et assurer une continuité
- Aménager et sécuriser la vallée tout en veillant à préserver son fonctionnement et ses fonctions
- Proposer aux citoyens de nouveaux espaces d'activités et de lien social (sport, détente et loisirs, apprentissage de la nature et de ses richesses, vergers communs, jardins partagés)
- Amélioration et préservation du cadre de vie des citoyens de la commune, en créant un lieu naturel privilégié dont ils sont les acteurs (usagers et responsables)
- Relier les différents quartiers concernés entre eux mais aussi avec le centre-ville par des cheminements doux existants ou à créer
- Permettre aux habitants de Questembert de s'approprier et/ou de transmettre les richesses patrimoniales et historiques de la commune

L'idée est née en 2008 un vrai travail de fond et de concertation a été mené pour arriver à des actions concrètes.

Les différentes actions déjà réalisées:

- Entretien de la lande sur propriétés communales
- Coupe de deux peupleraies (paillage) et plantation d'oseraies
- Fauche tardive des prairies communales
- Défrichage partiel d'une zone humide pour remise en prairie
- Création d'une passerelle sur la rivière et création de nouvelles liaisons piétonnes et vélos
- Création de jardins partagés

Les actions prévues en 2013-2014:

- Aménagement d'un platelage et de nouvelles continuités piétonnes et vélos, sécurisation des points dangereux
- Création d'un ponton handi-pêche, circuits aménagés pour handicaps
- Signalétique piétons/vélos
- Plantation de châtaigneraie et fruitiers près des quartiers avec volonté d'appropriation par les habitants
- Création d'une mini-ferme en lien avec un foyer de vie pour personnes handicapées
- Etude et traitement pour l'envasement de l'étang de Céloc
- Etude de création d'un Espace Naturel Sensible avec le CG56



Agenda :

Le Comité régional "Trame Verte et Bleue" se réunira prochainement afin de valider les premiers volets du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et de passer à l'élaboration du programme d'actions. D'ici là, quatre réunions d'informations et de débats sont organisées, en partenariat avec les conseils généraux.

Le Vendredi 24 Mai 18h à Lauzach (56) – Le Jeudi 30 Mai 18h à Rennes (35) – Le Vendredi 31 Mai 18h à Belle-Isle-en-Terre (22) – Le mercredi 5 Juin 10h à Pont de Buis les Quimerc'h (29).